



Chute extérieur mais dans l'enceinte de l'hotel

Par **MP95**, le **08/01/2016** à **17:01**

Bonjour et merci de répondre a ma question.
Je suis parti en vacances en Alsace a l'hotel au mois de décembre et j'ai fait une chute de 2 mètres dans l'enceinte extérieure de l'hotel. Il faisait nuit (18 h) en voulant laisser passer une voiture qui allait se garer en contrebas sur le parking j'ai reculé sur le côté pour la laisser passer et je suis tombé 2 mètres plus bas sur une autre allée en pavés. Je précise que j'étais à pieds. Bilan fracture de l'os du cotyle (os qui entoure le col du fémur) et repos pour 6 semaines. Je voudrais savoir si je peux me retourner contre l'hotel pour un défaut de protection et un manque de sécurité pour les clients. Car pour moi je subis des préjudices: annulation d'un voyage prévu de longue date avec perte de frais d'annulation, si je suis prolongé pour un autre arrêt de travail (demi salaire), préjudice moral, majoration et avances des frais de médecins.
Merci et bonne soirée.
Cordialement
Mr
xxxxxxxxxxx PHILIPPE

Par **morobar**, le **08/01/2016** à **18:05**

Bonjour,
Il est possible de se retourner vers l'hôtelier en mettant en cause sa responsabilité, même s'il n'est pas fautif. En l'espèce il paraît fautif puisqu'il est possible de tomber dans un contrebas suite à l'absence de garde-fou réglementaire et peut-être d'éclairage. Si vous avez une protection juridique, c'est le moment de l'activer. Sinon vous devez écrire à cet hôtelier et lui signifier le poursuivre, et lui demander d'ouvrir un dossier sinistre auprès de son assureur.

Par **MP95**, le **08/01/2016** à **18:09**

Merci beaucoup pour votre réponse